



Fiche contrôle Centre de transit pour les agneaux

ENR-012 -OVIQUAL
Création 19/12/11
Modifié 11/06/2021
Version 03
Page 1/2

LA 07-07 í í í

Date du contrôle :

➤ Centre d'allotement de l'OP.....

Adresse.....

.....

➤ Technicien chargé du contrôle.....

Etape	N°	Point à contrôler	Hab°	C	NCF	Observations
Préparation des animaux à la ferme et transport	S27	Tri des animaux au moment de l'enlèvement en centre d'allotement : vérification de l'âge, appréciation visuelle de la conformation, palpation au niveau des reins pour apprécier l'état d'engraissement, estimation visuelle du poids vif de l'animal, vérification du respect des délais d'attente avant abattage. Document de circulation				
	S28	Conditions de manipulation des agneaux : chargement et déchargement à l'aide d'équipement pour éviter au maximum le stress des animaux : soit à l'aide de rampes non glissantes munies, si elles sont trop étroites, de garde-fous, soit un par un à la main.				
	C29	Interdiction d'utiliser de substances tranquillisantes allopathiques avant le transport				
	C30	Manipulation et embarquement des agneaux dans le calme, en douceur, sans brutalité. Interdiction de prendre les animaux par la laine				
	S29	Durée maximale de transport : 8h. Document de circulation				
Durée	C32	Délai de séjour max en centre de transit : 96h. Document de circulation				
	S36	Délai maximal cumulé (transport, centre de transit, bouverie) : 96h agneaux sevrés ; 48h pour les non sevrés (âgés de 60 à 69j). Document de circulation				
Alimentation	C33	Alimentation conforme au CDC. Etiquettes, factures, bons de livraisons des aliments				
Hébergement	C34	Litière végétale obligatoire				
	S31	Litière végétale renouvelée aussi souvent que nécessaire				
	S32	Caillebotis interdits				
	S30	Conditions d'hébergement : ambiance saine, bonne ventilation, éclairage suffisant, facilité d'accès aux abreuvoirs et DAC				
	S33	Ambiance : bruits et allées et venues inutiles interdits				
Traçabilité	C1	Identification des opérateurs. Vérifier l'existence de la DI				
	Op1	Document d'identification : vérifier la mise à jour de la DI				
	C2	Obligation d'enregistrement et de suivi. Présence et complétude des documents suivants :				



Fiche contrôle Centre de transit pour les agneaux

ENR-012 -OVIQUAL
 Création 19/12/11
 Modifié 11/06/2021
 Version 03
 Page 2/2

LA 07-07 í í í

	<ul style="list-style-type: none"> • Bons d'enlèvement • Bons de transport (arrivée et départ) / document de circulation • Documents permettant de tracer les mouvements des animaux (date d'entrée et de sortie de chaque animal) <p>Etiquettes, factures et bons de livraison des aliments</p>				
Op3	Cohérence des registres				
Op4	Comptabilité matière				
C3	Schéma de traçabilité ascendante et descendante				
Op5	Test de traçabilité				
Op6	Vérification de la réalisation du contrôle précédent				
Op7	Preuve de retour à la conformité à la suite de manquements				

N° NCF constatée	N° référentiel concerné	Action corrective proposée		
N° NCF constatée	N° référentiel concerné	Le	Action corrective réalisée	NCF corrigée

Signature technicien :